

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DAC 472 Subvention (20.000 euros) à l'association Collectif Culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France (11e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Collectif Culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association Collectif Culture Bar-Bars Paris / Ile de France, 6, rue Emile Lepeu, 75011, Paris, n° simpa 78781.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 20.000 euros, est imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2015 et exercices suivants, sous réserves de la décision de financement, et ainsi répartie :

- chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture pour un montant de 15.000 euros (2015_04778) ;
- chapitre 65, nature 6574, rubrique 90-3, ligne VF 55003 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la vitalité des entreprises culturelles pour un montant de 5.000 euros (2015_07355).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO